

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2019-02-04

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 4 février 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

EST ABSENT : Monsieur Jacques Bogenez

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2019
4. Période de questions des citoyens et visiteurs
5. Avis de motion règlement 2019-02 rémunération des élus
6. Présentation du projet de règlement 2019-02 rémunération des élus
7. Avis de motion règlement 2019-04 moules zébrés
8. Présentation du projet de règlement 2019-04 moules zébrés
9. Avis de motion règlement 2019-05 zonage
10. Adoption du 1^{er} projet de règlement 2019-05 zonage
11. Avis de motion règlement 2019-06 usages conditionnels
12. Adoption du 1^{er} projet de règlement 2019-06 usages conditionnels
13. PIIA refuges
14. TECQ 2014-2018
15. Libération lettre de garantie irrévocable Plateau Massawippi
16. Service regroupé intermunicipal en ingénierie
17. Programme d'aide financière à la jeunesse – élite sportive
18. Sécurité civile - demande d'aide financière - volet II
19. Politique de prévention du harcèlement psychologique
20. Politique alcool et drogues
21. Politique de santé et sécurité
22. Comité Municipalité amie des aînés (MADA)
23. Ensemble vocal Massawippi subvention MRC
24. Adoption des comptes à payer
25. Correspondance
26. Divers
27. Deuxième période de questions
28. Clôture de la séance

19-02-04.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 11 et déclare la séance ouverte.

19-02-04.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 7 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-02-04.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

19-02-04.05

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-02 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est donné par Vincent Fontaine que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement no 2019-02 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019 et les années suivantes*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-02-04.06

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-02 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le projet de *Règlement no 2019-02 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019 et les années suivantes* est présenté aux personnes présentes.

19-02-04.07

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-04 MOULES ZÉBRÉES

Avis de motion est donné par que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement n° 2019-04 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-02-04.08

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-04 MOULES ZÉBRÉES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de *Règlement n° 2019-04 amendant le règlement 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* est présenté aux personnes présentes.

19-02-04.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-05 ZONAGE

Avis de motion est donné par Maryse Gaudreau que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement no 2019-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-02-04.10

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2019-05 ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le premier projet du règlement 2019-09 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-02-04.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-06 USAGES CONDITIONNELS

Avis de motion est donné par Danielle Côté que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement no 2019-06 sur les usages conditionnels*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-02-04.12

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06 USAGES CONDITIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le premier projet du règlement 2019-06 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.13

PIIA REFUGES

ATTENDU QU'une demande de permis de construction de refuges a été déposée concernant les lots 6 042 126 et 3 907 378;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de permis de construction de refuges concernant les lots 6 042 126 et 3 907 378.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.14

TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.15

LIBÉRATION LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE PLATEAU MASSAWIPPI

ATTENDU l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Municipalité et 9154-1482 Québec inc. en date du 6 décembre 2017;

ATTENDU l'acceptation partielle des infrastructures par la municipalité, soit de la rue des Méandres et du Plateau, lots 4 775 223, 4 775 208 et 4 775 224 par la résolution 18-02-05.17;

ATTENDU l'acceptation finale des infrastructures par la municipalité avec l'acquisition du lot 4 775 219, l'immeuble incluant le poste de suppression de l'aqueduc par la résolution 18-11-05.11;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la libération de la lettre de garantie irrévocable émise au bénéfice de la municipalité en vertu de l'entente de règlement hors cour ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.16

SERVICE REGROUPÉ INTERMUNICIPAL EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

ATTENDU QU' un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a signalé par courriel le 7 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

ATTENDU QU' une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

ATTENDU QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton-de-Hatley est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QU' en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;

QUE la municipalité du Canton de Hatley acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.17

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA JEUNESSE – ÉLITE SPORTIVE

ATTENDU la *Politique d'aide financière à la jeunesse élite sportive, culturelle et scientifique* de la municipalité;

ATTENDU la candidature de Madame Rosalie Tremblay-Dionne, une jeune athlète en gymnastique artistique;

ATTENDU QUE son parcours dans le monde de la gymnastique artistique l'a menée à des compétitions au niveau national;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'évaluation pour la bourse en soutien à une performance nationale, soit d'un montant maximum de 200 \$;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU d'octroyer une bourse de 200 \$ à Madame Rosalie Tremblay-Dionne en reconnaissance de ses efforts et de ses performances comme athlète en gymnastique artistique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.18

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET II

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet II du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 10 000 \$ dans le cadre du Volet II du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 835 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 6 835 \$;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière additionnelle de 2 000 \$ en vertu de l'action regroupée avec d'autres municipalités admissibles

- ententes de prêt mutuel de locaux en cas de sinistre avec Waterville, North Hatley et Ste-Catherine-de-Hatley;
- formation et exercices en sécurité civile avec North Hatley, Hatley, Ayer's Cliff, Ste-Catherine-de-Hatley et autres municipalités de la région;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Mme Kyanne Ste-Marie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.19

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

ATTENDU QUE la municipalité veut s'assurer, avec la collaboration nécessaire de tous les acteurs pertinents, au maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ADOPTER la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.20

POLITIQUE ALCOOL ET DROGUE

ATTENDU QUE la municipalité considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'ADOPTER politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux du travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.21

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité considère son personnel comme sa principale richesse;

ATTENDU QUE la santé et la sécurité du travail du personnel sont une priorité pour le bon fonctionnement de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER politique de santé et de sécurité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.22

COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE La municipalité du Canton de Hatley désire se prévaloir d'une politique pour les aînés, incluant une mission, des objectifs, un plan d'action qui est propre au milieu;

ATTENDU QUE : le Ministère de la Famille, par le biais du Secrétariat aux aînés, offre du soutien pour la création d'une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA)

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal confirme la mise sur pied d'un comité municipalité amie des aînés (MADA) par sa résolution 17-11-13.06;

QUE le conseil municipal mandate M Patrick Clowery comme président du comité des aînés, Mme Sylvie Cassar comme élue au sein du comité pilotage;

QUE Mme Yannik Scrosati, coordonnatrice aux loisirs et aux événements, agira à titre de Chargée de projet et assurera le suivi de ladite demande incluant la reddition de compte, et ce, dans l'exercice régulier de ses fonctions;

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité MADA pour la durée du processus d'accréditation ainsi que la réalisation et l'évaluation de la politique des aînés :

à titre de personne représentative du milieu (siège réservé no 1)

M. David Wright, citoyen

à titre de personne représentative du milieu (siège réservé no. 2)

Mme Yvette Savard

à titre de membre aînée, Mme Ghislaine Ouellette, Citoyenne

à titre de membre aîné, M Gylles Sauriol, Citoyen

à titre de conseiller responsable du dossier, M Patrick Clowery

à titre de conseillère membre du comité, Mme Sylvie Cassar

et à titre d'employée chargée de projet, Mme Yannik Scrosati

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.23

ENSEMBLE VOCAL MASSAWIPPI SUBVENTION MRC

ATTENDU le projet de l'Ensemble vocal Massawippi présenté au conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité confirme sa contribution financière au projet de l'Ensemble vocal Massawippi en 2019 au montant de 2 500 \$;

QUE la municipalité confirme sa contribution autre au projet par le prêt du piano municipal;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE le conseil appuie la demande de l'Ensemble vocal Massawippi dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.24

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
Salaires janvier 2019	32 603,91 \$
201801274 à 201801289	42 456,51 \$
201900009 à 201900056	87 581,37 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 5 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-02-04.25

CORRESPONDANCE

19-02-04.26

DIVERS

19-02-04.27

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19-02-04.28

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé Vincent Fontaine propose la clôture de la séance à 20 h 32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale